ARMATURE DU TERRITOIRE

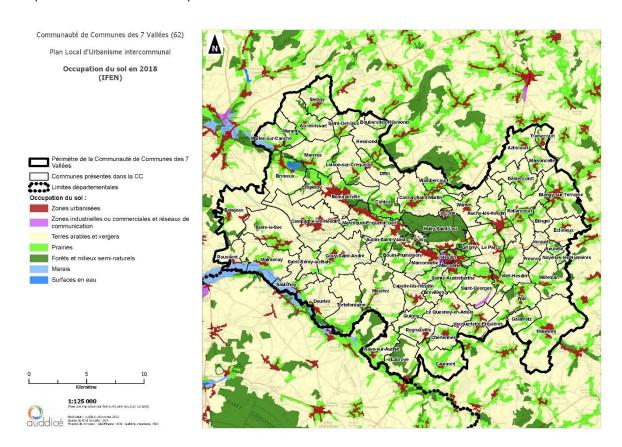
LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUI-H

Positionnement

D'une superficie de 500 km², le territoire des 7 Vallées comprend 69 communes situées au Sud-Ouest du Département du Pas-de-Calais au sein de la Région Hauts-de-France.

Armature territoriale

L'armature des communes est principalement rurale avec une occupation du sol à 75% agricole. Les 7 Vallées comptent deux communes avec plus de 2 000 habitants : Hesdin et Beaurainville.



Les terres arables et vergers représentent une très large partie de l'occupation du sol des 7 Vallées. Les prairies sont aussi présentes dans quasiment l'intégralité des communes. Les principales forêts et milieux semi-naturels se localisent autour d'Hesdin et dans la partie Est du territoire.



ARMATURE DU TERRITOIRE

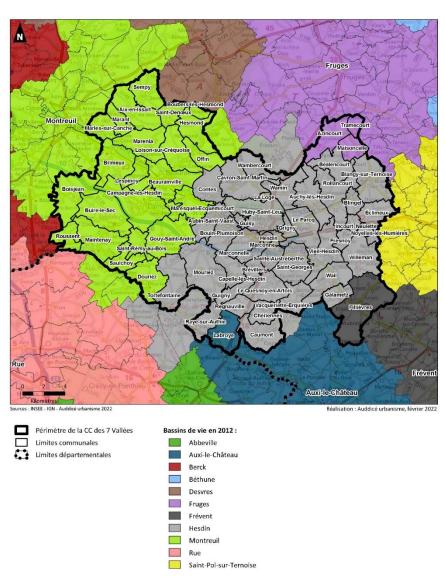
LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC — PLUI-H



Communauté de Communes des 7 Vallées Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Les bassins de vie en 2012



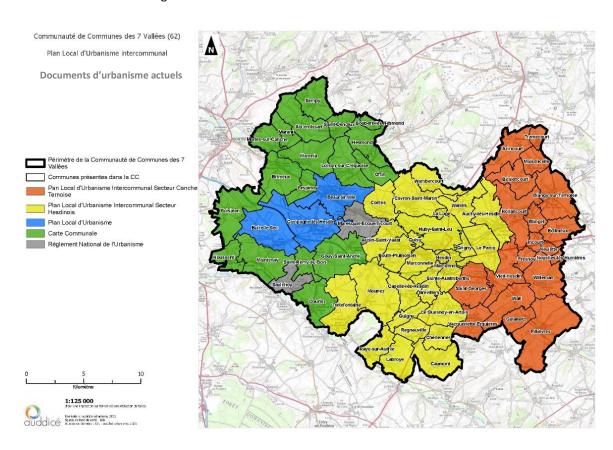
Les documents d'urbanisme actuels

La Communauté de Communes des 7 Vallées est le résultat d'une fusion amorcée dès 2014 entre les 3 intercommunalités de l'Hesdinois, du val de Canche et d'Authie et de Canche Ternoise. Les communes de communes de l'Hesdinois et de Canche-Ternoise étaient munies d'un PLUi. Les communes du val de Canche et



LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUI-H

d'Authie étaient pour la plupart sous un régime de carte communale, trois étaient dotées d'un PLU et deux communes restaient au Règlement National d'Urbanisme.



Articulation avec le SCoT (Schéma de Cohérente Territoriale)

La Communauté de Communes des 7 Vallées et la Communauté de Communes du Ternois ont adhéré au Pôle d'Equilibre territorial et Rural Ternois – 7 Vallées. Le territoire du Ternois a déjà approuvé un premier SCoT en 2016. Aujourd'hui, le territoire avec les deux communautés de communes s'appréhende à l'échelle d'un SCoT élargi à l'échelle du PETR Ternois – 7 Vallées. Le SCoT est un outil fédérateur qui a pour objectif de proposer un projet commun à l'échelle d'un territoire cohérent dans une logique de développement durable. Le PLUi-H de la CC7V est mené conjointement à l'élaboration du SCoT afin de bien prendre en compte les orientations qui seront définies et de veiller à la compatibilité du PLUi-H avec le futur SCoT.



Question:

Quelle est la commune qui détient la moins forte densité de population ?

Réponse : il s'agit de la commune de Neulette, qui avec ses 27 habitants en 2019 et sa superficie de 1,36km², a une densité de population de 19 habitants

